



GARANTIE HOSPITALIÈRE

Prévoyez pour ne pas subir

La mutuelle des gens heureux

Santé - Prévoyance - Retraite - Prévention - Habitation

Concentrez-vous sur le plus important, votre rétablissement !

Jusqu'à 30 jours d'hospitalisation couverts

Libre choix du montant du versement journalier

Pas de franchise en cas d'accident

Cette garantie permet à toute personne hospitalisée de bénéficier d'un soutien financier par le versement d'allocations journalières forfaitaires. Elle peut être souscrite seule ou en complément des garanties frais de santé.

Trois niveaux de garantie

Trois niveaux de garanties qui peuvent être modifiés au 1^{er} janvier de chaque exercice sous réserve de notification avant le 1^{er} novembre :

Garantie Niveau 1	Garantie Niveau 2	Garantie Niveau 3
allocation de 16 euros par jour	allocation de 32 euros par jour	allocation de 48 euros par jour

Les avantages

- ❖ Adhésion simple et immédiate
- ❖ Libre choix du montant du versement journalier
- ❖ Versement doublé en cas d'agression ou hospitalisation à plus de 300 km
- ❖ Changement du niveau de garantie possible chaque année
- ❖ Pas de franchise en cas d'accident
- ❖ Jusqu'à 30 jours d'hospitalisation couverts (hors exclusions*)

Le +

L'allocation est doublée en cas d'agression ou si l'hospitalisation a lieu à plus de 300 kilomètres du domicile de l'assuré.

* Cf. Le Règlement Individuel 2021 (section 5 : Exclusions - Article 49 : Risques non compris dans le champ d'application de la Garantie Hospitalière) qui est disponible sur le site internet Mutuellesdusoleil.fr ou peut être adressé à chaque membre sur simple demande de sa part.

GARANTIE HOSPITALIÈRE,
Prévoyez pour ne pas subir

Adhésion possible jusqu'à 70 ans

Protection à vie



Prise d'effet - résiliation

- Prise d'effet **le lendemain de la date de réception du bulletin d'adhésion** sous réserve du paiement de la première cotisation. Aucune formalité médicale.
- Délai d'attente : aucun en cas d'accident - 3 mois en cas de maladie. **Sans délai d'attente en cas de souscription commune avec une complémentaire santé.**
- Franchise : aucune en cas d'accident - 3 jours en maladie.
- La résiliation est effective au 31 décembre sous réserve d'en avoir fait la demande **avant le 31 octobre** de la même année.

Les cotisations 2021

Elles sont calculées **en fonction de l'âge atteint par l'assuré**. Elles évoluent avec **l'âge de l'assuré** lors du changement de tranche.

Cotisations mensuelles individuelles 2021	Garantie Niveau 1	Garantie Niveau 2	Garantie Niveau 3
jusqu'à 21 ans	1,70 €	3,38 €	5,08 €
de 22 à 41 ans	3,38 €	6,77 €	10,14 €
de 42 à 61 ans	4,88 €	9,77 €	14,64 €
à partir de 62 ans	6,89 €	13,78 €	20,67 €

Pour rester en contact



En agence, liste sur [mutuellesdusoleil.fr](https://www.mutuellesdusoleil.fr)



Sur le **site [mutuellesdusoleil.fr](https://www.mutuellesdusoleil.fr)**



Par **téléphone au 04 91 12 40 00** et les **lignes directes des agences** disponibles sur [Mutuellesdusoleil.fr](https://www.mutuellesdusoleil.fr)



Via **l'appli mobile** Mutuelles du Soleil disponible sur



(pour les adhérents en contrat santé)

Sur les **réseaux sociaux**



<https://www.facebook.com/mutuellesdusoleil/>



<https://www.linkedin.com/company/mutuelles-du-soleil/>

Et pour être encore plus proche de VOUS...

Un espace adhérent dédié à votre contrat santé, entièrement privé et personnalisé, est accessible depuis la page d'accueil sur [Mutuellesdusoleil.fr](https://www.mutuellesdusoleil.fr), cadre « Votre espace privé » !

